

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour les règlements 672-11 et 673-11, tenue le 6 septembre 2011 à 19:45 heures, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et les conseillers : Monique Savard, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras et Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, madame, Carmen McDuff, était aussi présente.

Le maire, monsieur François Gamache, était absent.

Le maire suppléant informe les gens des conséquences de l'adoption des règlements 672-11 et 673-11, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation vers 19:55 heures.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 septembre 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur Mario McDuff, maire suppléant, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras et Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le maire, monsieur François Gamache, était absent.

289-09-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Mario McDuff, maire suppléant.

290-09-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

291-09-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AOÛT 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance d'août 2011, tel que rédigé.

292-09-11

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	185 855.73\$
Salaires (périodes 17)	134 283.07\$
	<u>320 138.80\$</u>

Signé ce 6^e jour de septembre 2011.

Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU:

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

293-09-11

DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, incendie, loisirs sportifs, techniques et urbanisme.

294-09-11

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PIQM.

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un programme de subvention intitulé « Programme infrastructures Québec Municipalité » ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la Municipalité d'obtenir une aide financière dans le cadre de ce programme afin de compléter les travaux d'assainissement des eaux dans la zone urbaine de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Dave Williams, ingénieur pour compléter cette demande d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater monsieur Dave Williams, ingénieur, à procéder à une demande d'aide financière pour l'assainissement des eaux de la zone urbaine de la Municipalité, dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec Municipalité », au coût de 1 500.\$ plus taxes.

295-09-11

PAIEMENT DE QUOTE-PART MUNICIPALE, SURDIMENSIONNEMENT SUR LA RUE DOLORÈS.

CONSIDÉRANT que pour desservir les résidences existantes sur la rue David sud, entre les rues Dolorès nord et Principale, du surdimensionnement ainsi que de l'excavation supplémentaire ont dû être effectués par le promoteur de la rue Dolorès ;

CONSIDÉRANT la lettre explicative de monsieur Dave Williams, ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de rembourser au promoteur Groupe Immobilier G.D.W. Ltée un montant de 32 885.\$ plus taxes.

296-09-11

MANDAT À BPR DANS LE PROJET LES JARDINS DE MATHYS.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été signé, en février dernier, entre la Municipalité et FGC Construction Saint-Amable inc. dans le projet domiciliaire « Les Jardins de Mathys , phase II »;

CONSIDÉRANT que ce protocole stipule que la Municipalité de Saint-Amable doit défrayer les honoraires professionnels en ingénierie en ce qui a trait à la demande de CA pour le déplacement du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater monsieur Alain Marcoux, ingénieur de la firme BPR à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement en ce qui a trait au déplacement du cours d'eau;

La rémunération de ce service sera basée sur les taux horaires définis dans le barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

297-09-11

ACCEPTER LE DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 : ÉGOUT SANITAIRE PHASE VII, PAVAGE ET BORDURE.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 1, dans le projet, égout sanitaire phase VII, pavage et bordure, travaux 2011, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, Chargé de projets, en date du 26 août 2011.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 179 555.68\$ taxes incluses.

298-09-11

MANDAT DE SIGNATURE CONCERNANT UNE CLINIQUE MÉDICALE.

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture de la clinique médicale CAMU la municipalité et les propriétaires de la clinique ont signé un protocole d'entente afin de déterminer les modalités d'aide en secrétariat afin d'inciter des médecins à faire des consultations dans celle-ci;

CONSIDÉRANT que les propriétaires demandent que la Municipalité prolonge ces modalités pour une période supplémentaire de six mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache et la directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole avec la Clinique « CAMU » de Longueuil afin de déterminer les modalités d'aide en secrétariat, de la part de la Municipalité pour une période supplémentaire de six mois.

299-09-11

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR/IMPRIMANTE POUR LE GARAGE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour le remplacement du photocopieur/télécopieur au garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'étant donné les nouvelles technologies, il est avantageux d'acheter un nouvel appareil permettant plusieurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'acheter de la compagnie CD info inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un appareil permettant les fonctions de photocopieur, imprimante, scanner, télécopieur, au coût de 5 454.\$ plus taxes.

300-09-11

MANDAT DE SIGNATURE, PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, dans le cadre du programme d'aide financière pour la réfection, le remplacement ou la construction d'infrastructure;

CONSIDÉRANT que le projet de la Municipalité, soit la rénovation de la salle municipale est reconnu admissible par le Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente afin d'établir les obligations du Ministre et du bénéficiaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, ou en son absence, madame Josée Desmarais, directrice de la trésorerie à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole d'entente.

301-09-11

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre un service de camp de jour à des adolescents qui vivent avec une déficience intellectuelle;

CONSIDÉRANT que deux personnes de Saint-Amable ont participé à leur camp de jour cet été;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 300.\$ à L'Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle.

302-09-11

ACCORDER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES, TROTTOIRS ET PASSAGES PIÉTONNIERS POUR LES SAISONS 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014.

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour le déneigement des rues, trottoirs et passages piétonniers pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat à la compagnie 9132-5902 Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 533 397.92\$ incluant les taxes pour les trois saisons ci-haut mentionnées.

303-09-11

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR DES TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE.

CONSIDÉRANT que suite au développement résidentiel appelé « Faubourg Principale », la municipalité doit fournir les infrastructures publiques nécessaires, pour rendre le projet conforme;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures touchent une partie de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le montant estimé des travaux est de 45 000.\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de demander au Ministère des Transports du Québec « un permis de voirie », afin d'effectuer les travaux ci-haut mentionnés.

304-09-11

PLAN D'ACTION D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Amable doit produire un état de situation et un plan d'action en regard aux nouvelles obligations municipales découlant de la stratégie québécoise d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le but de ce plan est d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise d'eau potable et nous permettre l'éligibilité au programme d'aide financière dans le cadre des programmes d'infrastructures en eau;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Dave Williams, ingénieur afin d'accompagner le service technique de la Municipalité pour produire de plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre de service de monsieur Dave Williams, ingénieur, afin de réaliser ce programme.

L'offre est basée sur un taux horaire pour un budget maximal de 10 500.\$ plus taxes.

305-09-11

MANDAT À MICHELLE DÉCARY, ARCHITECTE, PLAN DE RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation sont prévus à la salle municipale, 1444, rue Principale;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront subventionnés par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le bâtiment devra être conforme aux lois actualisées du code du bâtiment;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées à des architectes pour la création de plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater madame Michelle Décary, architecte, pour la réalisation de plans et devis pour la rénovation de la salle municipale, au coût de 1 250.\$ plus taxes.

306-09-11

PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EXCAVATION ET DE REMBLAI POUR L'ÉCOCENTRE DE VARENNES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de payer la facture au montant de 24 716.48\$ taxes incluses, de la compagnie ALLFORM pour des travaux d'excavation à l'écocentre de Varennes.

Ce montant devra être refacturé à la MRC de Marguerite d'Youville.

307-09-11

PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DU RUISSEAU CODERRE

ATTENDU que le club conseil en agroenvironnement ConseilSol a pour mission de promouvoir et d'accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables ;

ATTENDU que, dans le cadre de sa mission, le club désire mettre sur pied un comité de gestion pour le bassin versant du ruisseau Coderre;

ATTENDU que le projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du ruisseau Coderre a été sélectionné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ainsi que l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse;

ATTENDU que ce projet découle du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 et qu'il est subventionné au moyen du programme Prime-Vert, dont le financement est assuré par le MAPAQ et le programme Cultivons l'Avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);

ATTENDU que le bassin versant du ruisseau Coderre couvre une partie des territoires des municipalités de Saint-Amable, Calixa-Lavallée, Verchères et Varennes dans la M.R.C. de Marguerite-D'Youville et de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que le projet encourage l'amélioration de la qualité de l'eau, l'adoption par les entreprises agricoles de bonnes pratiques agroenvironnementales et la conservation et l'amélioration de la biodiversité;

ATTENDU que la municipalité dispose de locaux et de ressources de communication qui pourraient contribuer à la mobilisation du monde agricole autour du projet de bassin versant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Amable confirme son appui au projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du ruisseau Coderre et nomme le Directeur du Service de l'urbanisme et/ou le Directeur Services techniques à titre de représentants de la municipalité au sein du Comité de bassin versant à être formé.

308-09-11

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 672-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 649-10 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMPENSATIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS DES LOTS.

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 649-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de lotissement numéro 649-10 afin préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme, à la minute 405-26-11, recommande au conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 16 août 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 6 septembre 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le Conseil doit adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 672-11, amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 afin de préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots, soit adopté;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

309-09-11

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 673-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENITIELLE UNIFAMILIALE RU-29 ET LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-3 À MÊME LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-1

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle unifamiliale RU-29 et la zone semi-industrielle IL-3 à même la zone semi-industrielle IL-1, dans le but de permettre le développement à des fins résidentielles du secteur de la partie de lot 215 située entre la rue Rémi et le cours d'eau Narbonne;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 405-27-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 16 août 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 6 septembre 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le Conseil doit adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 673-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle unifamiliale RU-29 et la zone semi-industrielle IL-3 à même la zone semi-industrielle IL-1, soit adopté;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

310-09-11 ADOPTION DE L'AVANT- PROJET ET DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter l'avant projet et le plan d'action de la politique familiale municipale, tel que déposé par la directrice des loisirs culturels.

311-09-11 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA RÉGIE DE LA GARE.

ATTENDU QUE la municipalité est partie à l'entente intermunicipale qui a constitué le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes;

ATTENDU QUE la municipalité est la seule municipalité partie à l'entente intermunicipale qui a constitué le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes qui n'est pas également partie à l'entente intermunicipale qui a constitué la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel;

ATTENDU QUE la municipalité a intérêt à être partie à l'entente intermunicipale qui a constitué la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel;

ATTENDU QUE cette entente permet l'adhésion d'autres municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà demandé son adhésion mais qu'il y a lieu de la reformuler puisqu'une modification de l'entente est intervenue avant que la procédure d'adhésion soit complétée, soit avant la modification du décret par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Nathalie Poitras
APPUYÉE PAR: monsieur Dominic Gemme
ET RÉSOLU:

D'informer la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel que la municipalité désire adhérer à l'entente intermunicipale qui l'a constitué.

Dans la mesure où les conditions d'adhésion sont uniquement celles de l'entente intermunicipale actuelle, de confirmer que la municipalité demande son adhésion à la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel et qu'elle accepte toutes et chacune des modalités de l'entente intermunicipale, incluant ses modifications.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

312-09-11

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- Mme Evelyne Lévesque, 375, rue David : Demande quand est-ce qu'il y aura un Tim Hortons sur notre territoire.
- M. Bruno Leduc, 229, rue Dollard : Mentionne qu'il aimerait avoir de l'information sur la problématique de branchement au réseau d'égout sanitaire de sa propriété.
- Mme Johanne Goulet, 330, Mgr Coderre : Plainte relative à la circulation sur la rue Principale.
- M. Louis Courtemanche, rue du Souvenir : S'informe des frais de la municipalité relatif à l'activité Derby de démolition et s'informe également des statistiques d'utilisation de la piscine pour cette saison.
- M. Jean-Claude Dalpé, 672, rue Principale : S'informe du dossier des luminaires décoratifs sur la rue Dolorès ainsi que de la réglementation relative au déneigement de nuit.

313-09-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:25 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de septembre 2011.

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.